Pour elle, tu auras sept cents chamelles au Jour de la Résurrection, chacune d’entre elles sera bridée.

Abû Mas'ûd (qu'Allah l'agrée) relate : Un homme amena au Prophète (sur lui la paix et le salut) une chamelle bridée et dit : « Voici un don pour la cause d’Allah. » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) lui dit alors : « Pour elle, tu auras sept cents chamelles le Jour de la Résurrection, chacune d’entre elles sera bridée. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Un homme se présenta au Prophète (sur lui la paix et le salut) avec une « chamelle muselée », c’est-à-dire : attachée à une corde qui ressemble à la bride avec laquelle est tenue la chamelle. Et, il déclara : « Ô Messager d’Allah ! Celle-ci est donnée dans la voie d’Allah ! » C’est-à-dire : il a donné, en tant que legs pieux (« Waqf »), cette chamelle pour servir dans le combat dans la voie d’Allah, Exalté soit-Il. Le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) lui dit alors : « Le jour de la Résurrection, tu auras en contrepartie de celle-ci sept cents chamelles... » En effet, Allah multiplie la bonne action par dix voire sept cent ou plus encore, comme dans Sa parole, Exalté soit-Il : {(Ceux qui dépensent leur biens dans la voie d’Allah sont comme un grain d’où poussent sept épis, chaque épi contenant cent grains. Car Allah multiplie la récompense à qui Il veut, et la grâce d'Allah est immense, et Il sait tout.)} [Coran : 2/261]. « ...toutes muselées. » L’intérêt qu’elles soient muselées consiste à ce que son propriétaire les utilise comme il le désire, et ceci fait partie de la bonne récompense. Car, tout comme cet homme est venu au Prophète (sur lui la paix et le salut) en tenant sa chamelle maintenue par sa muselière, Allah l’a récompensé par sept cent chamelles toutes attachées, elles aussi, par une muselière afin qu’il les possède véritablement et qu’il les utilise comme il le souhaite, et ceci en guise de rétribution équitable.

http://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5036